



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 16 décembre 2014, à 19 h 30, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2014-309 OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Constat de l'avis de convocation (Code municipal, article 156) :** Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans les délais prévus par la loi.

La séance est ouverte à 19 h 32.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Stéphanie Bergeron, conseillère  
Line Boisvert, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Émile Brassard, conseiller  
Yvon Laviolette, conseiller

Est absente : Monic Pichette, conseillère

4 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Adoption des réaffectations budgétaires
- 3.2 Remboursement du fonds de roulement
- 3.3 Contrat d'éclairage public

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014

### 2014-310 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.





### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 3.1 Adoption des réaffectations budgétaires

##### 2014-311 ADOPTION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les réaffectations budgétaires, le tout conformément à ce qui est présenté en annexe.

Voir Annexe I.

#### 3.2 Remboursement du fonds de roulement

##### 2014-312 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le 3 septembre 2013, le conseil municipal a autorisé l'achat d'un camion pour le Service de premiers répondants à même le Fonds de roulement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé le remboursement au Fonds de roulement du camion de premier répondant sur une période de cinq ans;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal procède à un remboursement de 11 783 \$ au fonds de roulement.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

#### 3.3 Contrat d'éclairage public

##### 2014-313 CONTRAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QUE le contrat concernant l'entretien de notre système d'éclairage public vient à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la société ayant procédé au rachat de l'entreprise qui s'occupait de l'entretien du système d'éclairage public;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la société SGRT inc.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

### 4. QUESTIONS DIVERSES ET PÉRIODE DE QUESTIONS





**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2014-314 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 19 h 37.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

---

Christian Richard  
Maire

---

Claudia Daigle  
Directrice générale par intérim





ANNEXE I

Réaffectations budgétaires

Poste budgétaire initial	Poste budgétaire final	Montant transféré
213000141	213000415	32 700,00 \$
213000200	213000415	1 900,00 \$
213000454	213000415	1 200,00 \$
219000141	222000415	790,00 \$
222000141	213000415	3 600,00 \$
222004141	213000415	2 155,00 \$
232000141	213000415	8 200,00 \$
241300141	213000415	5 700,00 \$
261000141	213000415	5 300,00 \$
270120141	213000415	7 200,00 \$
213000521	222000522	6 000,00 \$
222000289	222000522	550,00 \$
222000525	222000522	2 500,00 \$
222001141	222000522	2 000,00 \$
222010143	222000522	5 000,00 \$
222010442	222000522	3 000,00 \$
222011454	222000522	2 400,00 \$

